

Public

- Conducteur débutant ou expérimenté

Prérequis

- Être âgé de 18 ans
- Comprendre la langue française
- L'AIPR obligatoire

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée et Tarif

- Variable au niveau de la durée de 1 à 5 jours
- A définir en fonction des catégories visées

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Apports de contenus, mises en situation
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- CACES®
- Une attestation de formation sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation
- Livret pédagogique à la préparation des tests CACES® R482

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Objectifs généraux

Permettre aux participants :

Conduire en sécurité et entretenir (maintenance de premier niveau) les engins de chantier conformément à la recommandation INRS R 482 pour les catégories suivantes :

- Catégorie A Engins compacts, limités à la liste suivante : pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques de masse < 6 tonnes, chargeuses à chenilles ou pneumatiques de masse < 6 tonnes, chargeuses-pelleteuses de masse < 6 tonnes, motobasculeurs de masse < 6 tonnes, compacteurs de masse < 6 tonnes, tracteurs agricoles de puissance < 100 cv (73.6 kW).
- Catégorie B1 Engins d'extraction à déplacement séquentiel (pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques de masse > 6 tonnes, pelles multifonctions).
- Catégorie C1 Engins de chargement à déplacement alternatif (chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes, chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes).
- Catégorie D Engins de compactage (compacteurs à cylindres à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes, compacteurs à pied dameurs de masse > 6 tonnes)
- Catégorie F Chariots de manutention tout-terrain (chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât, chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique).

Les plus de la formation

- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation individualisée alternant théorie et pratique
- Remise d'un livret de formation préparatoire aux tests CACES®
- Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail



Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation en cours de formation
- Théorique : Questionnaire à choix multiples QCU
- Pratique : exercice vérification, circulation, conduite, manoeuvres

Validation

- CACES® après avoir suivi la totalité de la formation

Agrément

- Organisme Testeur certifié CACES®

Modalité d'accès et de suivi

- Nos dates de sessions sont disponibles sur notre site internet ou en nous contactant par mail ou par téléphone, aux coordonnées disponibles sur ce document
- Dans le cadre d'une prise en charge partielle ou totale par le CPF (Compte personnel de formation), le délai d'instruction légal est de 14 jours avant le début de la session. En cas de financement par un OPCO, le délai est variable et propre à l'OPCO
- En cas d'autofinancement, le délai d'instruction est ramené à 24 heures.
- Nous pouvons également vous proposer des dates adaptées à vos impératifs, n'hésitez pas à nous contacter

Lieu

Dans vos locaux (intra) ou dans nos locaux :
1 rue des Goulottes
71210 MONTCHANIN

Effectif

➤ Minimum 4 personnes jusqu'à 8 personnes

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

➤ Notre centre est adapté pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Accès aux personnes à mobilité réduite. Quelque soit le handicap, Forpro Conseil vous accompagne dans vos démarches de formations.

Notre référent handicap: Vincent LUCAS

Nous contacter

www.forproconseil.fr

03-85-80-01-74

06-66-14-75-30

07-68-91-80-12

SAS FORPRO CONSEIL

1 rue des Goulottes
71210 MONTCHANIN
contact@forpro-conseil.fr

Siret : 87961234900016

Déclaration d'activité enregistré sous le
numéro : 27710288871

Qualiopi certificat B00107



Programme et contenu des compétences socles

La conduite des engins de chantier :

L'autorisation de conduire

Le CACES®

L'AIPR

Les différents engins :

Les différentes catégories d'engins

Les accidents et risques liés à l'utilisation des engins de chantier

Responsabilités juridiques

Les acteurs de prévention au niveau local et national

Les règles de sécurité liées à l'utilisation des engins de chantier :

La sécurité liée à l'individu, aux engins et à l'environnement

La sécurité liée à la conduite et au déplacement de l'engin

Le descriptif des engins de chantier :

Les organes moteurs

Technologie des engins de chantier

Changement d'équipements

Evacuation de l'engin

Caractéristiques générales des engins

La prise de poste :

Les documents

Les contrôles visuels et des niveaux

Mise en route et essais

Signalisation

Exercices pratiques de positionnement et de manœuvres :

Conduite des engins

Réalisation d'une tranchée

Chargement et déchargement

Positionnement de l'engin pour le chargement

Vider la benne de l'engin

Compacter une plateforme ou une piste

Approcher un talus et réaliser un forage

Réaliser le réglage d'une plateforme ou d'un talus

Manutention

Opération de levage

La fin du poste :

L'arrêt temporaire et en fin de travail

Classification des engins et de leurs particularités :

Les pelles hydrauliques

Les chargeuses, les chargeuses-pelleteuses

Les engins de transport et de compactage

Chariot de manutention tout-terrain

Evaluation pratique :

Adéquation

Conduite et circulation

Travaux de base Cat A Cat B Cat C Cat D Cat E Cat F

Opération de levage Cat A : Pelle hydraulique / Cat C Chargeuse pelleteuse

Chargement déchargement sur un porte-engins

Fin de poste maintenance

Option télécommande

Prise de poste et mise en service

Débouchés et suivi de parcours

L'obtention des CACES® R482 peuvent vous permettre d'exercer au sein d'entreprise du BTP, dans les communes, ou toutes entreprises utilisant des engins de chantier.